



Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

DÉCLARATION CAPA D'AVANCEMENT du 21 mai 2021

Alors que l'éducation est annoncée comme une priorité ce seront à la rentrée 1 883 emplois qui seront supprimés dans le second degré pour 43 000 élèves de plus. Heureusement qu'il s'agit d'une priorité sinon, on s'imagine mal ce que cela pourrait être.

Dans notre académie, ce seront 123 postes supprimés pour 2488 élèves en plus (en EPS moins 16 postes). L'EPS est lourdement impactée dans ce calcul qui représente 13% des suppressions dans le second degré. Un prix à payer injuste pour nos élèves qui se trouvent quotidiennement dans de nombreux établissements de l'académie dans l'incertitude de leurs cours d'EPS.

La profession a déjà perdu depuis les années 80, 28% de salaire net. Les revendications de revalorisation salariale du Snep-Fsu (dégel du point d'indice et son augmentation de 10% , ainsi que élévation de 60 points la grille de chaque échelon) vont bien au-delà des quelques primes effets d'annonce médiatisé par nos gouvernements.

De ce fait, les réformes qui accompagnent l'entrée dans le métier, aujourd'hui, nous montrent que tout professeur d'EPS est en passe d'avoir été contractuel pour débiter. Commencer par la précarité, ce n'est pas la meilleure manière d'inviter les nouveaux candidats dans un métier en sous-effectif. Les étudiants candidats au concours ne doivent pas être utilisés comme des bouche trous à bas coûts

Le Snep-Fsu revendique une formation de qualité pour les stagiaires avec des horaires aménagés placés sur le service de leur tuteur.

Alors que nous avons besoin d'avoir confiance en notre institution, le ministère supprime l'avis des CAP pour les carrières et mutations. Un recul méprisant les organisations syndicales qui défendent les personnels tout au long de leur carrière. De plus la volonté de noyer dans une seule CAP à 19 élus les chaires supérieures, agrégés, certifiés, PLP, PEPS, CPE, PSYEN signifie moins de proximité, moins de spécificités. C'est une forme de soupe insipide où sont agrégés les corps de l'EN qui interdit la défense des intérêts particuliers.

Nous profiterons de cette audience pour évoquer les problèmes engendrés par les 2 années « d'accélération ».

Comment attribuer sans arbitraire à seulement 30 % de la profession une bonification d'un an ? Comment pouvez-vous justifier à nos collègues qu'ils ne peuvent être bénéficiaires d'une accélération d'avancement, car il ne peut y avoir que 30% de gagnants ?

Comment admettre que l'avis recteur obtenu au 9^{ème} échelon restera immuable jusqu'à l'accès hors classe ?

Dans votre logique d'évaluation, vous cultivez l'injustice.

Nous rappelons la nécessité de dissocier évaluation et revalorisation, ainsi que notre attachement à un avancement au meilleur rythme pour tous. Cela permettrait de solutionner tous les problèmes d'injustices et de mise en concurrence.